



Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142



Appel à candidatures : Projet « Citoyen » sur le thème de la nature et de la biodiversité

En partenariat avec le Pays des 4 Bras, la Commune des Bons Villers met à disposition une parcelle de 20 ares sur le site des Jardins d'Agricoeur (Chaussée de Bruxelles n°605), en vue d'y installer un projet « Citoyen » autour de l'alimentation et de la nature.

Origine du projet :

Le site « les Jardins d'Agricoeur » est un terrain d'1,1ha situé le long de la nationale 5 Charleroi-Bruxelles. Utilisé comme potager dans le passé, la Commune des Bons Villers a décidé d'en faire un espace diversifié, dynamique et collaboratif autour de la nature et de l'alimentation. Certaines parcelles ont ainsi été attribuées à des maraîchers bio (ou en conversion) ou à des cultures innovantes (toujours respectueuses des sols). Un espace est également dédié à un projet de réinsertion socioprofessionnelle et il est envisagé de collaborer avec des apiculteurs à la recherche d'endroits où placer des ruches.

La Commune souhaite également permettre à des citoyens de proposer un projet collectif qui peut s'inscrire en cohérence avec ces activités. Il peut s'agir d'un potager ou d'un poulailler collectif, d'un jardin-forêt, d'un verger, d'un potager partagé ou pédagogique, d'une pépinière citoyenne, d'un projet autour de la fabrication du pain, ou de la valorisation des déchets alimentaires ...

Le site dispose d'un accès à l'eau de pluie, d'outils de production maraîchère et d'espaces de stockage.

Une **visite guidée collective** du site est prévue le **samedi 29 août à 10h** et **dimanche 13 septembre à 10h** (sans rendez-vous).



Commune des Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142



Conditions de candidature :

- Le projet doit émaner d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens (organisés ou non sous la forme d'une asbl) ;
- Le projet ne peut pas émaner d'un groupe politique ;
- Le projet doit être en lien avec l'alimentation et la nature et doit favoriser la biodiversité (ou à tout le moins la respecter) ;
- Le projet doit être peu énergivore ;
- Les bénéfices éventuels du projet doivent être exclusivement réinvestis en faveur de la nature/biodiversité ou de l'alimentation sur le territoire ;
- Le projet ne peut pas faire de concurrence commerciale aux activités des producteurs locaux établis sur le territoire du GAL ;
- Le projet sera complémentaire aux autres activités développées sur le site (culture de fleurs, fruits et légumes, ateliers d'insertion socioprofessionnelle autour du maraîchage, poulailler...) ;
- La complémentarité avec les activités d'autres acteurs locaux est un « plus » ;
- À toutes les phases du projet, le (groupe) candidat doit rester ouvert à tout citoyen souhaitant rejoindre l'initiative ;
- Un dossier complet, comprenant un planning ainsi qu'une analyse des coûts les plus détaillés possible, doit être rentré pour le 30 septembre 2020.

Les candidatures doivent être déposées pour le 30 septembre 2020 au moyen du formulaire *ad hoc*.

Une aide à la rédaction du dossier peut être obtenue auprès du GAL (Pierre SERAILLE : [0492/857.072](tel:0492857072)). En cas de question, vous pouvez contacter le service Environnement de la Commune (environnement@lesbonsvillers.be ou 071/858.113).